

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 OCTOBRE 2014**

**Etaient présents** : Mmes CASSE Murielle ; DE BIASI Cécile ; GAULT Nelly ; JOIN-GAULT Nicole ; LE GUAY Nathalie ; PESTANA FILIPE FERNANDES Otilia ; PERRET Véronique ; LANGLAIS Isabelle ; PLACET Sylvie ; MM. ADDICHANE Lhassane ; BOGOMIROVIC Dragan ; DE BIASI Fabien ; DOBRIC Goran ; FASTRE Jean-François ; FONTAINE Franck ; LE NORMAND Max ; LECRIVAIN Philippe ; MORICEAU Bertrand ; MORIN Bruno ; PINCHAUX Pierre-Yves ; RIGALDO Dominique.

**Pouvoirs** : Mademoiselle PERRET Héloïse à Madame PERRET Véronique  
Madame LEVEQUE Graciété à Madame PESTANA FILIPE FERNANDES Otilia  
Madame DOBRIC Sophie à Monsieur DOBRIC Goran  
Monsieur LABEDAN Jean-Pierre à Monsieur LECRIVAIN Philippe  
Monsieur DEPIENNE Guy à Monsieur FONTAINE Franck

**Absente** : Mme SPICKER Claire

.....

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

MM. Franck FONTAINE et Fabien DE BIASI sont élus secrétaires de séance.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un point inscrit à l'ordre du jour, à savoir l'instauration d'une caution pour la régie son de la salle polyvalente Arc en Ciel, fait encore l'objet d'une réflexion quant aux modalités pratiques d'application ; la délibération est donc reportée à une prochaine séance du Conseil.

**I) CREATION DU MARCHÉ COMMUNAL ET VALIDATION DU REGLEMENT**

Monsieur le Maire indique que la municipalité souhaite amplifier le dynamisme du centre-bourg, par une amélioration de l'offre commerciale et artisanale. Pour cela, un marché peut être implanté tous les jeudis sur la Place Grimblot. Huit exposants ont d'ores et déjà répondu favorablement et sont prêts à commencer dès la fin octobre.

Les éléments réglementaires (règlement intérieur du marché et arrêté municipal en découlant) ont été envoyés en amont de la réunion aux conseillers.

[arrivée de M. Bertrand MORICEAU, 20h40]

Pour répondre à M. Franck FONTAINE, il est indiqué que c'est M. Lhassane ADDICHANE qui endossera le rôle de placier, puisque c'est lui qui s'est chargé du « recrutement » des commerçants.

Le débat s'oriente ensuite sur la possibilité d'accueillir un stand de vente de boissons alcoolisées. Le projet de règlement est finalement modifié, en incluant : « toute dégustation ou consommation de boissons alcoolisées sont interdites ».

M. Bertrand MORICEAU juge cette idée de marché communal à la fois intéressante et ambitieuse, et précise que les élus aideront à sa réussite si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un marché communal,
- ADOpte le règlement intérieur ci-annexé,
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

## II) VACATION D'UNE PSYCHOMOTRICIENNE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de son projet, le Relais Assistantes Maternelles bénéficie, chaque année, d'interventions d'une psychomotricienne destinées à développer la motricité chez les jeunes enfants. Entièrement satisfaite de ces prestations, la structure souhaite travailler à nouveau sur la question du sport pour les 0 - 3 ans.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'établir un contrat vacataire jusqu'en juin 2015, et de fixer le montant horaire de la vacation pour la psychomotricienne à 35 Euros Brut.

Chaque vacation dure 1 heure 30, pour une durée totale de 10h30 (soit 7 vacations), les séances ayant lieu un jeudi par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer le montant de la vacation comme défini ci-dessus, pour un coût total de 245 € brut.

## III) DIVERS

### • **Recrutement du DST**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure de recrutement du Directeur des Services Techniques est en cours. Sur 15 candidatures, une présélection a été effectuée et 4 personnes seront reçues dans les prochains jours en mairie. Tous sont en poste actuellement, et titulaires au sein de la fonction publique. L'objectif est d'entériner un choix et de valider l'arrivée du futur DST pour la mi-novembre.

### • **Projet immobilier**

La société Bouygues Immobilier a été reçue à plusieurs reprises en mairie, afin d'exposer un projet immobilier sis Rue de la Fontaine Lubin. Un propriétaire privé vend un terrain de 2 700 m<sup>2</sup> qui pourrait accueillir 50 logements aidés, en bordure du périmètre de la ZAC des Fontaines. Le projet s'intègre harmonieusement dans le bâti existant, mais les problématiques d'accès, de circulation et de stationnement risquent de s'amplifier, dans un secteur déjà compliqué.

La commission Urbanisme sera appelée à se prononcer sur ce projet en novembre.

### • **Prix de l'eau**

Comme indiqué lors de la séance du Conseil du 20 mai dernier, le prix de l'eau potable baisse.

A titre indicatif, pour une consommation de 120m<sup>3</sup> annuelle, un ménage verrait sa facture baisser de 110 €, soit une baisse de 1,10 €/m<sup>3</sup>.

Mauvaise nouvelle en revanche pour la commune : le projet de construction d'un bassin de rétention d'eau en cas d'orage, porté par la CAMY, est repoussé pour des raisons budgétaires à

2018 / 2020. Le paysage intercommunal devant être entièrement revu d'ici-là, il est à craindre que ce chantier ne verra jamais le jour...

La décision a visiblement été prise en bureau communautaire, comme pour la station d'épuration de Jumeauville.

La parcelle qui devait accueillir cet équipement (parking et abords de l'ancienne salle des fêtes provisoire) sert actuellement de terrain de sport.

- **Sécurité aux abords des écoles du centre**

Afin de sécuriser la sortie des enfants des écoles des Tilleuls et du Petit Prince, la mairie a pris un arrêté interdisant la circulation dans les deux sens rue Maurice Fricotté (entre la Poste et les abords de la salle Arc en Ciel) depuis le jeudi 9 octobre 2014, aux horaires d'entrée et de sortie des écoles. Cette décision a du être prise en urgence suite à des incidents entre certains parents d'élèves.

Deux agents communaux sont affectés à la mise en place des barrières et à leur retrait, ce qui occasionne des frais pour la collectivité.

Pour répondre à M. Franck FONTAINE sur les actions de communication relatives à cette mesure, il est répondu qu'outre les carnets de correspondance pour les élèves, les Méziérois ont été prévenus via le site internet et l'affichage sur place des arrêtés idoines.

Les parents d'élèves avaient été sensibilisés lors des conseils d'école sur ces incivilités qui nécessitent parfois la mise en place de mesures coercitives.

- **Eau**

M. Bertrand MORICEAU revient sur la question de l'eau potable, rappelant que le contrat, qui nous liait précédemment à la Lyonnaise, a été renégocié et attribué à Véolia à compter du 29 mai 2014. La CAMY s'est engagée à harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble de son territoire, alors même que les contrats avaient été signés avec des opérateurs et des conditions hétéroclites.

Le mandat précédent avait permis une négociation pour inclure les eaux de surface dans la problématique de l'assainissement ; cette question, centrale pour Mézières comme pour Epône, doit inciter les deux communes à parler d'une même voix.

- **Accueil Emploi**

Mme Isabelle LANGLAIS pose la question de l'avenir de cette structure, la question n'ayant pas été abordée lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire indique que l'Accueil Emploi n'apparaissait pas comme ayant fait preuve de suffisamment d'efficacité, et que des entretiens avec Pôle Emploi vont être organisés afin de faire un point sur la recherche d'emploi par des professionnels.

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.**